



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mise en place de l'aide financière sur le fioul domestique

Question écrite n° 1166

Texte de la question

M. Inaki Echaniz interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la mise en place de l'aide financière aux particuliers face à la montée du prix du fioul. En effet, les parlementaires ont récemment voté, dans la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022, une disposition visant à créer une aide exceptionnelle pour soutenir les Français utilisant le fioul comme chauffage. Ainsi, cette mesure prévoit une enveloppe de 230 millions d'euros pour déployer cette aide cette année. Alors que le prix du fioul domestique a presque doublé en un an, qu'il est parfois l'unique moyen de chauffage de particuliers vivant en zones rurales et de ménages aux revenus modestes et que plusieurs Français sont d'ores et déjà en train de passer commande pour cet hiver, il l'interroge sur le calendrier de déploiement et les conditions d'obtention de cette aide.

Texte de la réponse

Nous faisons actuellement face à la plus grave crise énergétique depuis les chocs pétroliers de 1970 en raison du conflit ukrainien. Elle a des conséquences directes sur nos approvisionnements énergétiques et sur les coûts de l'énergie, en particulier du fioul. Le Gouvernement mesure bien les conséquences sur les Français, en particulier ceux vivant en zone péri-urbaines et rurales qui ont des cuves de fioul pour chauffer leurs habitations. Dès le mois d'octobre 2021, le Gouvernement a accompagné les Français face à la hausse des prix de l'énergie avec l'instauration d'un bouclier tarifaire. Des aides spécifiques ont été mises en place, en particulier pour les ménages modestes. Ainsi, un chèque énergie exceptionnel de 100 € a bénéficié à 5,8 millions de ménages en décembre 2021. Ce chèque est utilisable jusqu'au 31 mars 2023 et permet de régler des factures d'électricité, de gaz, de bois ou de fioul. Face à la hausse des prix du fioul, le Parlement a voté une aide de 230 millions d'euros dans la loi de finances rectificative du mois d'août. Cette aide se traduit par un chèque énergie qui bénéficiera aux ménages se chauffant au fioul et appartenant aux déciles 1 à 5, soit à 50% des ménages les plus modestes. Le montant sera de 200 € pour les ménages déjà bénéficiaires du chèque énergie en 2022 et de 100 € pour les autres ménages se chauffant au fioul. Cette aide a été envoyée automatiquement mi-novembre pour les ménages ayant déjà utilisé leur dernier chèque énergie pour payer une facture de fioul. Pour les autres, il suffira de s'inscrire en ligne sur un portail ouvert à cet effet jusqu'au 31 mars 2023 (<https://chequefioul.asp-public.fr>), en déposant une facture de fioul nominative datant de moins de dix-huit mois, ou une attestation du gestionnaire en cas de chauffage collectif. Cette aide sera distribuée le mois suivant, c'est-à-dire à compter de décembre et pourra être utilisée jusqu'au 31 mars 2024. Pour la majorité des ménages, cette aide au fioul viendra en complément du chèque énergie exceptionnel qui sera adressé automatiquement à partir de la fin de l'année. En effet, le nouveau chèque énergie exceptionnel sera envoyé à 12 millions de ménages à partir de la fin de l'année, soit 40 % des ménages, d'un montant de 200 € pour les 5,8 millions de ménages les plus modestes déjà bénéficiaires du chèque énergie en 2022 et de 100€ pour les autres. Si ces aides d'urgence sont nécessaires pour soutenir les Français dans le contexte de crise énergétique exceptionnel, le Gouvernement mène une politique résolue pour aider les Français à se libérer de leur dépendance des énergies fossiles avec des aides pour l'installation de modes d'énergie vertueux et moins énergivores. À cet égard, l'installation de

chaudières à fioul neuves est interdite depuis le 1er juillet 2022. Le dispositif MaPrimeRenov' accompagne les Français dans leurs changements de chauffage. Entre début 2019 et avril 2022, ce sont plus de 400 000 changements d'équipements de chauffage au fioul et plus de 700 000 changements de chauffage au gaz qui ont été effectués. Le Gouvernement continuera de protéger nos concitoyens et de proposer des solutions de chauffage plus vertueuse afin d'atteindre notre objectif de neutralité carbone en 2050.

Données clés

Auteur : [M. Inaki Echaniz](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1166

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : Transition énergétique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 septembre 2022](#), page 3983

Réponse publiée au JO le : [14 février 2023](#), page 1525